



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

office national

Question écrite n° 59782

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la politique de la mémoire combattante dans notre pays. Il désire connaître ses intentions afin de moderniser cette politique.

Texte de la réponse

La politique de mémoire conduite par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants obéit à trois priorités : commémorer et célébrer, éduquer et transmettre, entretenir et conserver. Elle est un facteur essentiel de la cohésion nationale. Ces missions traditionnelles se situent désormais dans un contexte renouvelé à plusieurs titres. En premier lieu, le contexte institutionnel est marqué par la montée en puissance des collectivités territoriales, qui en sont désormais des acteurs majeurs au côté du monde associatif. Il revient à l'État de jouer un rôle d'impulsion en prenant également en compte la dimension internationale. Le cadre européen doit être un axe de travail prioritaire, dans la mesure où le souvenir d'un passé commun à l'ensemble des peuples européens constitue un élément incontournable d'une véritable identité européenne. La politique de mémoire s'inscrit, en second lieu, dans un contexte sociétal en pleine évolution. Il existe une très forte demande de mémoire de la part des citoyens mais, parallèlement, les acteurs et les témoins des événements sont de moins en moins nombreux. Il convient donc de rechercher de nouveaux vecteurs de transmission, tout en tenant compte des nouveaux moyens de communication, et, plus particulièrement d'Internet. Enfin, la politique de mémoire s'inscrit dans un contexte de perte de repères, notamment chez les plus jeunes, et doit donc s'attacher à s'adresser à tous en portant, par l'exemple de l'engagement individuel et collectif, les valeurs humanistes, universalistes et républicaines auxquelles la France est attachée. Fort de ce constat, le secrétaire d'État a présenté, lors du conseil des ministres du 9 septembre 2009, une communication sur la modernisation de la politique de la mémoire combattante. Il a notamment souligné que la France entrait dans un cycle mémoriel particulièrement riche, qui va s'échelonner de 2009 à 2015, marqué à la fois par le 70e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale et par le 50e anniversaire des indépendances africaines dans le cadre de l'initiative « 2010-Année de l'Afrique ». Le cycle mémoriel du 70e anniversaire abordera les différents aspects du second conflit mondial, à savoir notamment l'héritage du général de Gaulle, la France libre, la Résistance intérieure, la déportation et la Shoah, la politique de collaboration et les souffrances des populations. L'année 2010 sera plus particulièrement marquée par l'anniversaire de l'Appel du 18 juin et la naissance de la France libre. Ce cycle commémoratif exceptionnel sera également l'occasion, pour le Gouvernement, de concevoir des manifestations patriotiques revêtant une forme différente, l'expérience ayant en effet mis en évidence l'adhésion du grand public, mais également de la jeunesse, à de telles commémorations. Il est primordial en effet que cette politique soit tournée vers le plus grand nombre, et tout particulièrement vers les jeunes générations. Ainsi, en 2010, la mise en place de la politique de mémoire et de la culture de défense à destination des enfants, des jeunes et de leurs enseignants sera poursuivie. Elle se traduira notamment par des projets pédagogiques portant aussi bien sur la mémoire des conflits contemporains, sur le patrimoine militaire que sur la politique de défense. L'objectif est de favoriser la réflexion des élèves sur les questions de mémoire, mais aussi et plus largement,

l'apprentissage de valeurs liées à la citoyenneté telles que le respect et la tolérance. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) poursuivra, avec notamment le concours financier de l'État, le développement de ses actions pédagogiques : organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation, actions de mémoire, colloques et élaboration de documents pédagogiques. Par ailleurs, dans le cadre de son deuxième contrat d'objectifs et de moyens, l'ONAC entreprend une modernisation de son activité mémoire avec la mise en place de pôles régionaux. Cette réorganisation va permettre une meilleure visibilité des actions mémoire de l'office ainsi qu'une coordination plus aisée avec la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense. La politique de la mémoire combattante doit s'appuyer sur des fondations de mémoire modernisées ainsi que sur les associations d'anciens combattants. Elle doit développer des outils pédagogiques nouveaux au service de la communauté éducative et promouvoir les initiatives des collectivités territoriales porteuses de la mémoire de notre pays. Celles-ci seront valorisées par le lancement d'un appel à projets. En tout état de cause, le secrétaire d'État rappelle que l'ambition première de cette nouvelle politique mémorielle est de passer le relais aux jeunes générations, afin qu'elles s'approprient cette mémoire collective et qu'elles puissent à leur tour la transmettre. La mémoire combattante doit donc constituer un élément important de la politique de l'éducation, de la citoyenneté et de l'intégration à l'adresse de tous les Français et tout particulièrement des plus jeunes d'entre eux.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59782

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9346

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1121